

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'EXTRANET « Mon Bpifrance en Ligne »**

### Table des matières

1. PRESENTATION DE L'EXTRANET « Mon Bpifrance en Ligne ».....	2
2. ACCES A L'EXTRANET .....	4
3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE L'EXTRANET .....	5
4. MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DE L'EXTRANET .....	5
5. DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE ....	6
6. AUTRES ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS.....	9
7. CONFIDENTIALITE – SECURITE .....	11
8. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	13
9. RESPONSABILITE.....	13
10. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL .....	14
11. COOKIES.....	17
12. INDIVISIBILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION.....	17
13. NON RENONCIATION .....	17
14. MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION .....	17
15. LOI ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX.....	18
16. LEXIQUE.....	18

## 1. PRESENTATION DE L'EXTRANET « Mon Bpifrance en Ligne »

---

**1.1 L'Extranet « Mon Bpifrance En Ligne »** (l'« Extranet ») a été créé afin, principalement, de faciliter le dépôt et le traitement des demandes ( « la Demande » ou « les Demandes ») des entreprises clientes ou potentiellement clientes des sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par la société anonyme Bpifrance, au capital de de 5 440 000 000 euros, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489, supervisées soit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de de Résolution soit par l'Autorité des Marchés Financiers. Ces sociétés sont ci-après dénommées dans les Conditions Générales de l'Extranet, ensemble les « **Sociétés du Groupe Bpifrance** » ou séparément une « **Société du Groupe Bpifrance** ».

L'extranet Bel peut toutefois proposer d'autres services décrits dans les différents paragraphes du présent article « Présentation de l'Extranet Mon Bpifrance en ligne ».

Les personnes ayant accès à l'Extranet que ce soit en leur nom ou au nom d'un Organisme qui les a dûment habilitées sont dénommées ci-après les « UTILISATEURS » ou individuellement l'« UTILISATEUR ».

**1.2 Les Demandes peuvent porter sur les produits et services proposés par les sociétés du Groupe Bpifrance. Il s'agit notamment des Demandes suivantes :**

- Demandes de financement gérées par la société anonyme Bpifrance :
  - Les financements (prêts long terme, moyen terme et court terme, crédit-bail mobilier ou immobilier),
  - Les garanties,
  - Les aides à l'innovation (subventions, avances, PTZI) ;
- Demandes d'investissement en fonds propres gérées par la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement;
- Demandes d'Offres d'accompagnement « Bpifrance » (telles que les différentes aides aux diagnostics, accélérateur, pass entrepreneurs ..., à l'exception du « hub »). Les Offres d'accompagnements gérées par les sociétés du Groupe Bpifrance sont présentées dans la brochure « L'accompagnement par Bpifrance » accessible sur la page Accompagnement par le lien hypertexte suivant : <http://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/Accompagnement2>, sachant que ces offres peuvent évoluer. Les demandes d'offres d'accompagnement sont soumises à des critères d'éligibilité et, en cas d'acceptation de Bpifrance, à la signature de contrats avec Bpifrance et, le cas échéant, avec les prestataires.

Chaque UTILISATEUR pourra consulter ses propres Demandes déposées en son nom ou au nom de l'Organisme qu'il représente, qu'elles soient en cours ou clôturées.

Une messagerie est intégrée à l'Extranet pour permettre des demandes d'informations ou de documentations complémentaires nécessaires à la Demande.

**L'acte de dépôt d'une Demande et des documents associés sur l'Extranet par un UTILISATEUR et l'accusé de leur entière réception par une des Sociétés du Groupe Bpifrance ne préjuge en rien de la décision qui sera arrêtée ultérieurement par cette société à l'issue de l'instruction de la Demande.**

1.3 De plus, les entreprises bénéficiant d'un même Programme « Accélérateur » ont un espace qui leur est entièrement dédié et qui comporte un agenda, des formations de « Bpifrance Université » et leur support, un annuaire et, le cas échéant, d'autres services proposés dans le Programme « Accélérateur ».

Une fois leur Programme « Accélérateur » terminé, les UTILISATEURS de ce programme pourront avoir accès à un espace « Alumni » jusqu'à leur demande de désinscription à l'adresse électronique suivante : [accelerateurs@bpifrance.fr](mailto:accelerateurs@bpifrance.fr)

Les publications de l'espace réservé aux Programmes Accélérateur et ainsi que les communautés du Programme « Accélérateur » sont gérées par la Direction « fonds propres » de Bpifrance Investissement.

1.4 Par ailleurs, l'Extranet propose d'autres services :

- l'accès à « E-treso », service en ligne de gestion du financement court terme, sous réserve de l'acceptation par l'UTILISATEUR des Conditions Générales spécifiques à E-treso ;
- l'accès à d'autres services en ligne tels que notamment Bpifrance Université, Euroquity, Bpifrance Excellence, un réseau social à usage professionnel, proposés par les sociétés du groupe Bpifrance. Les accès à ces services sont également subordonnés à l'acceptation par l'UTILISATEUR des Conditions Générales d'Utilisation spécifiques à ces services.
- l'accès à des outils d'autodiagnostic (ci-après dénommés « Outils de test ») proposés soit par une société du groupe Bpifrance soit par leurs partenaires pour permettre à L'UTILISATEUR et à son entreprise de « s'auto évaluer ». L'utilisation de ces Outils de test est subordonnée à l'acceptation préalable impérative des présentes Conditions Générales d'Utilisation et, le cas échéant, en plus, à l'acceptation préalable par L'UTILISATEUR des Conditions Générales d'Utilisation spécifiques à ces Outils de test.

Ces Outils de test comportent des questionnaires dont le (les) résultat(s) sous forme de type de profils génériques se fait (font) automatiquement à partir d'un moteur de recherche et de compilation de données. **Ils sont fournis à l'UTILISATEUR à titre purement indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.** Seul L'UTILISATEUR a accès à un type de profil générique lui permettant de s'auto évaluer ou d'auto évaluer l'Organisme.

L'UTILISATEUR pourra, s'il le souhaite, présenter le type de profil générique, à son contact attribué de Bpifrance, en cliquant sur la case prévue à cet effet.

- l'accès à certaines informations provenant du site internet « Bpifrance » sur l'actualité et plus particulièrement sur les activités des sociétés du groupe Bpifrance.
- l'accès à une Foire Aux Questions (FAQ).

1.5 Pour certains produits et services, les Sociétés du Groupe Bpifrance peuvent proposer une Signature électronique sur des actes spécifiques. La possibilité de signer

électroniquement un acte, sur support dématérialisé, est subordonné à l'acceptation de Conditions Contractuelles d'Utilisation (CCU) de cette Signature électronique.  
Les actes signés électroniquement peuvent être consultés par l'UTILISATEUR dans l'Extranet dans un espace dédié « Mes documents ».

**1.6** L'Extranet est un outil interactif mis à disposition à titre gratuit des entreprises pour les opérations précisées au présent article.

Il n'est accessible qu'aux personnes physiques qui agissent soit en leur nom propre soit au nom d'un organisme privé ou public (dénommé ci-après « l'Organisme ») qui les a dûment habilitées pour effectuer des Demandes auprès des Sociétés du Groupe Bpifrance, pour être membre d'un Programme « Accélérateur », ou pour les services indiqués aux paragraphes 1.4 et 1.5 ci-dessus.

Il s'agit d'une application informatique confidentielle et sécurisée selon les règles de l'art en vigueur qui utilise les technologies de l'Internet.

## **2. ACCES A L'EXTRANET**

---

**2.1** L'accès à l'Extranet est conditionné à une identification complète du demandeur à partir de la rubrique « Première connexion ». Une fois cette étape franchie, un lien d'activation lui sera envoyé via un courriel par une des sociétés du Groupe Bpifrance concernée par la Demande.

**Le demandeur ne pourra accéder à l'Extranet qu'après réception d'un identifiant et d'un mot de passe et de son acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet selon les modalités prévues à l'article 3 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.**

Dès réception du mot de passe, le demandeur, désormais « mis en relation » avec les sociétés du groupe Bpifrance, devient un UTILISATEUR et devra **immédiatement** modifier le mot de passe qui lui a été envoyé.

**2.2 Les UTILISATEURS doivent préserver la plus stricte confidentialité de leurs identifiants et mots de passe et informer immédiatement l'administrateur de l'Extranet « Mon Bpifrance En Ligne » en cas de perte de l'un d'eux ou d'utilisation présumée par un tiers par courriel électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : [ami@bpifrance.fr](mailto:ami@bpifrance.fr).**

**L'UTILISATEUR et, en tout état de cause, l'Organisme que l'UTILISATEUR représente doivent impérativement informer Bpifrance du retrait d'habilitation de l'UTILISATEUR à accéder via l'Extranet aux Informations concernant cet Organisme, notamment dans les cas de cessation de fonction au sein de l'Organisme et ce, afin de permettre à Bpifrance de désactiver l'accès à ces Informations par cet UTILISATEUR et le cas échéant, désactiver son accès à l'Extranet.**

**Cette information doit se faire auprès de l'administrateur de l'Extranet ([ami@bpifrance.fr](mailto:ami@bpifrance.fr)).**

La personne qui n'est plus habilitée par l'Organisme n'est plus autorisée à accéder à ces Informations via l'Extranet et s'engage à ne plus y accéder ou tenter d'y accéder.

**2.3 Les UTILISATEURS et les Organismes qu'ils représentent, sont entièrement responsables de l'utilisation de l'Extranet, des consultations et des actions initiées sur l'Extranet avec leurs propres identifiants et mots de passe.**

### **3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE L'EXTRANET**

---

Chaque UTILISATEUR doit prendre impérativement connaissance, avant toute inscription, des présentes Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet.

En cliquant sur la case « J'ai pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation », l'UTILISATEUR reconnaît, EN SON NOM ET AU NOM DE L'ORGANISME QU'IL REPRESENTE :

- en avoir pris connaissance, et les accepter expressément ;
- les respecter à tout moment et en toutes circonstances à compter de la première utilisation de l'Extranet « Mon Bpifrance En Ligne » ;
- avoir pleinement conscience de ses obligations et des responsabilités qui en découlent ;
- atteste avoir pris connaissance des mentions d'informations relatives à la collecte et aux traitements des données à caractère personnel effectuées dans et à partir de l'Extranet décrites et disponibles à l'article « PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL » des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Les modalités et engagements prévus aux présentes Conditions Générales engagent l'Organisme pour le compte duquel l'UTILISATEUR consulte et agit au sein de l'Extranet.

### **4. MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DE L'EXTRANET**

---

Le mode de fonctionnement de l'Extranet est intuitif.

Il est bien entendu que Bpifrance ne fait que mettre à disposition un Extranet de collecte de documents « en l'état ». Il appartient à chaque UTILISATEUR de s'assurer de sa conformité par rapport à ses besoins et ceux de l'Organisme qu'il représente.

Les UTILISATEURS doivent s'assurer que :

- leur navigateur permet bien l'accès dans une configuration sécurisée à l'Extranet ;
- cette dernière est en bon état de fonctionnement et ne contient pas de virus.

L'Extranet est plus particulièrement optimisé pour les navigateurs suivants : Microsoft Internet Explorer à partir de la version 10 et Google Chrome.

L'UTILISATEUR est informé que l'Extranet pourrait être interrompu ou perturbé pour quelques raisons que ce soit et que Bpifrance ne saurait en aucun cas être tenu responsable de ces interruptions ou perturbations.

Pour éviter autant que possible des désagréments, l'UTILISATEUR doit s'assurer de la réalisation régulière de sauvegardes concernant ses données et logiciels.

**Pour toutes questions relatives à l'utilisation technique de l'Extranet, la cellule d'assistance technique peut être contactée par courriel à l'adresse suivante : [ami@bpifrance.fr](mailto:ami@bpifrance.fr).**

## **5. DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE**

---

**5.1** Les Sociétés du Groupe Bpifrance peuvent proposer, pour certains produits et services, à leurs Cocontractants un service de Signature électronique, avec un système de Certificat à usage unique. Elles ont recours pour cela à un prestataire qualifié.

Les dispositions générales ci-dessous présentent les règles générales applicables, lorsqu'un Cocontractant utilise le service de Signature Electronique proposé par une Société du Groupe Bpifrance.

Elles ne concernent pas la signature électronique dans le cadre du service « E-treso », lequel fait l'objet de Conditions Générales spécifiques.

Lors de chaque opération de Signature Electronique, le Cocontractant signe électroniquement des Conditions Contractuelles d'Utilisation (CCU) de la Signature Electronique, qui précisent, amendent ou complètent ces dispositions générales.

En cas de contradiction entre les présentes dispositions générales et les Conditions Contractuelles d'Utilisation de la Signature électronique signées lors de chaque opération, ces dernières prévaudront.

Les Conditions Contractuelles d'Utilisation applicables par les différentes Sociétés du Groupe Bpifrance proposant la signature électronique sont accessibles à partir du lien suivant :

[CCU Signature électronique](#)

[CCU Signature électronique pour l'adhésion au contrat d'assurance de groupe](#)

Les politiques de certification applicables sont consultables à partir du lien suivant :

<https://yousign.fr/fr/public/document>

A défaut de Signature électronique, les Documents peuvent être signés en version papier.

Les Documents faisant l'objet d'une Signature électronique prennent effet à la date à laquelle le Signataire signe les Documents, sous réserve de dispositions contraires prévues dans les Documents.

### **5. 2 Eléments d'Identification**

Le Cocontractant doit avoir communiqué à la Société du Groupe Bpifrance qui lui propose la Signature Electronique tous les éléments permettant d'assurer l'identification du/des Signataire(s). Ces éléments permettent à la Société du Groupe Bpifrance, via son prestataire, de proposer le système d'OTP - One Time Password - (ou tout autre moyen) pour la mise en place de la Signature électronique.

Il est de la responsabilité du Cocontractant de veiller à ce que chaque Signataire communique à la Société du Groupe Bpifrance les modifications relatives aux Eléments d'identification.

Toute modification d'un Elément d'identification doit être communiquée par le Cocontractant et/ou par le Signataire à la Société du Groupe Bpifrance par écrit.

### **5.3 Description des conditions d'utilisation de la signature électronique**

Il est convenu de façon expresse que la Signature électronique des Documents par le Signataire est réalisée de la manière suivante :

1. Le Signataire peut choisir de signer les Documents en version papier ou en version en ligne ;
2. Si la Signature électronique des Documents est choisie par le Signataire, celui-ci doit s'authentifier en utilisant son adresse mail et un mot de passe en se connectant à l'Extranet ;
3. Les Documents à signer sont mis à la disposition du Signataire pour téléchargement et prévisualisation, il doit donc en prendre préalablement et entièrement connaissance pour en accepter ensuite les termes ; il doit cliquer, lorsqu'il y est invité, sur des cases à cocher ;
4. Le Signataire a la possibilité, à ce stade, de lancer la Signature électronique des Documents ou de la refuser en cliquant sur la case prévue à cet effet ;
5. Si le lancement de la Signature électronique est sélectionné, un OTP est envoyé sur le numéro de téléphone propre du Signataire qui doit le saisir ;
6. Le Signataire doit ensuite signer les Documents en cliquant sur la case prévue à cet effet « Signer » ;
7. Un message est envoyé au Signataire lui confirmant que les Documents sont signés et qu'il peut y accéder via l'Extranet pour les consulter et les télécharger ;
8. Le Signataire doit télécharger l'ensemble des Documents depuis l'Extranet.

En cas d'anomalies, le Signataire est informé par une alerte. Dans ce cas, le Document doit faire l'objet d'une signature manuscrite et être transmis par voie postale.

Le Cocontractant est informé et accepte que seules les données horodatées contenues dans le Dossier de preuve constituent la date de signature des Documents.

Le Cocontractant peut s'opposer à tout moment à l'utilisation d'un support autre que le papier.

### **5.4 Archivage**

Le Cocontractant a la possibilité d'accéder à tout moment au(x) document(s) signé(s), via l'Extranet dans l'espace dédié dénommé « Mes documents ». Il doit les stocker et les

conserver sur son ordinateur ou tout autre moyen de stockage. Pour ce faire, le Signataire doit télécharger depuis l'Extranet l'ensemble des documents.

Le Dossier de preuve et les Documents signés font l'objet d'un archivage électronique auprès d'un tiers de confiance archiveur.

En tout état de cause, le Cocontractant peut à tout moment solliciter auprès de la Société du Groupe Bpifrance dans la limite du délai légal de conservation, la communication des Documents signés électroniquement (sous réserve de l'application du barème des frais de gestion en vigueur) ou d'une copie papier.

### **5.5 Responsabilité de la Société du Groupe Bpifrance**

La responsabilité de la Société du Groupe Bpifrance qui a proposé la Signature Electronique au Cocontractant ne peut pas être engagée dès lors que le Cocontractant ou le Signataire ne l'a pas informée des modifications d'un Elément d'identification.

En tout état de cause, la responsabilité de la Société du Groupe Bpifrance ne peut pas être engagée en cas d'utilisation irrégulière ou frauduleuse d'un ou des Elément(s) d'identification, d'un OTP ou d'un mot de passe d'identification.

La responsabilité de la Société du Groupe Bpifrance ne peut pas être engagée en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence française.

### **5.6 Administration de la preuve sur la Signature de Documents**

Les présentes dispositions fixent les règles de preuve applicables, conformément à l'article 1356 du Code civil.

Les présentes dispositions définissent les conditions dans lesquelles la Société du Groupe Bpifrance et le Cocontractant reconnaissent, aux Documents électroniques signés par voie électronique sur la base d'un Certificat à usage unique, la qualité de documents originaux, et les admettent comme preuve au même titre qu'un écrit sur support papier.

Les éléments suivants seront recevables devant les tribunaux et feront office de preuve des différentes données, éléments, contenus, procédés d'authentification et de signature :

- les Eléments d'identification ;
- le Certificat à usage unique ;
- l'OTP (ou tout autre moyen mis à disposition par la Société du Groupe Bpifrance) ;
- les éléments d'horodatage ;
- les documents signés électroniquement,
- le Dossier de preuve, ainsi que tous les éléments échangés entre la Société du Groupe Bpifrance et le Signataire ou Cocontractant, dont les courriers électroniques.
- la preuve des connexions, des enregistrements informatiques fournis par la Société du Groupe Bpifrance.

Il est également convenu que le Signataire manifeste son consentement en cliquant le cas échéant sur des cases à cocher, en saisissant l'OTP (ou par tout autre moyen mis à disposition par la Société du Groupe Bpifrance), puis en sélectionnant le bouton « Signer ».

Il est expressément convenu que les éléments visés ci-dessus pourront être produits devant les tribunaux en cas de litige.

Le Cocontractant reconnaît et accepte que ces éléments ou leur reproduction sur un support électronique ou papier font foi, sauf preuve contraire, quant à l'existence d'un acte signé par lui et quant à son contenu, et lui sont opposables.

Lorsqu'un document, prévoyant l'apposition du cachet du Cocontractant en sus de sa signature, est signé par voie électronique, l'absence du cachet de l'entreprise ne remet pas en cause sa qualité de document original et sa recevabilité devant les Tribunaux à titre de preuve. Il en va de même en cas d'absence de la mention expresse que le document est signé par voie électronique.

La Signature électronique des Documents est associée au Dossier de preuve signé électroniquement et horodaté par le prestataire qualifié.

Le Dossier de preuve contient l'ensemble des actions effectuées par le Signataire.

## **6. AUTRES ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS**

---

### **6.1 L'UTILISATEUR, de manière générale, déclare et garantit :**

- avoir la capacité de s'engager ;
- lorsqu'il agit pour le compte d'un Organisme, être dûment habilité à représenter et à engager l'Organisme pour le compte duquel il agit ;
- lorsqu'il accède à des Informations relatives à un Organisme, être dûment habilité par celui-ci pour le faire ;
- qu'il respecte l'intégralité des législations et réglementations françaises, européennes et, le cas échéant, internationales ;
- qu'il et/ou l'Organisme qu'il représente, sont à l'origine des Demandes, informations, documents [conformes aux originaux], photos, vidéos, messages et autres données (ci-après dénommées ensemble les « Informations »), et que ceux-ci sont exacts et sincères,
- qu'il dépose des Informations (et plus particulièrement des documents juridiques) conformes aux originaux ;
- que les Informations provenant de tiers qui peuvent être enregistrées par l'UTILISATEUR dans l'Extranet doivent signaler expressément leur provenance et respecter les règles de propriété intellectuelle, conformément à l'article 8 « Propriété intellectuelle » ;
- avoir les autorisations nécessaires pour tout enregistrement (i), toutes photos et vidéos (ii) d'Informations provenant de tiers (iii);
- être entièrement et seul responsable du contenu des Informations qu'il dépose sur l'Extranet ;

- reconnaître que les résultats obtenus à partir des Outils de test ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle, l'Utilisateur et l'Organisme qui l'a habilité étant entièrement libres d'agréer ou non à ces résultats et d'en tirer les conséquences utiles, Bpifrance n'étant en aucun cas responsable du(des) résultat(s) de ces Outils de test. Il est fortement recommandé aux UTILISATEURS et aux Organismes de faire appel à des spécialistes des sujets en question pour parfaire leurs connaissances et prendre, le cas échéant, sous leur entière et seule responsabilité, les décisions qu'ils estiment devoir faire ;
- respecter l'ensemble des Réglementations Anti-corruption et des Réglementations Sanctions telles que définies à l'article 16 « Lexique ».

## 6.2 L'UTILISATEUR s'engage à :

- agir de façon sincère et loyale dans l'utilisation de l'Extranet, et ne pas mettre d'Informations contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- à produire, à première demande d'une des sociétés du Groupe Bpifrance, les originaux des Informations et documents déposés, y compris le pouvoir qui lui a été donné par le représentant légal de l'Organisme pour accéder à l'Extranet ;
- ne pas porter atteinte aux droits de tiers ;
- ne pas diffuser, mettre en œuvre des contenus, messages ou outils contenant des programmes susceptibles de causer des dommages informatiques, de désorganiser l'Extranet, de détourner de son utilisation normale ou de porter atteinte aux systèmes de sécurité de l'Extranet ;
- ne pas utiliser le Service à d'autres fins que celles prévues par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, notamment en diffusant des contenus contraires aux bonnes mœurs (ex : pornographiques, violents etc) et/ou diffamatoires, discriminatoires ou toutes autres fins préjudiciables ;
- signaler à l'administrateur de l'Extranet toute utilisation qui lui semblerait abusive et / ou contraire aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. Il est possible de le faire via l'adresse du support de l'Extranet par courriel avec accusé de réception à l'adresse électronique suivante : [ami@bpifrance.fr](mailto:ami@bpifrance.fr).
- à informer l'administrateur de l'Extranet ([ami@bpifrance.fr](mailto:ami@bpifrance.fr).) de son changement de poste et de façon générale de l'arrêt de son habilitation par l'Organisme.

## 6.3 Autorisation

L'annuaire de l'espace dédié au programme « Accélérateur » peut comporter les photos de l'UTILISATEUR, dirigeant d'entreprise. Par principe, l'UTILISATEUR autorise expressément les Sociétés du Groupe Bpifrance à publier sa photo dans l'annuaire de l'espace dédié au Programme Accélérateur, uniquement accessible aux membres de la « communauté » dont fait partie l'UTILISATEUR.

## 7. CONFIDENTIALITE – SECURITE

---

7.1 Les Demandes et Informations déposées dans l'Extranet sont strictement confidentielles. Pour ce faire, les dispositions suivantes ont été prises :

- Les Informations sont regroupées dans l'Extranet par Demande (paragraphe 1.2 des Présentes Conditions Générales d'Utilisation). L'UTILISATEUR n'a accès qu'aux Informations relatives à sa propre Demande. Il ne peut, en aucun cas, avoir accès aux Demandes et Informations des autres UTILISATEURS.  
L'espace dédié au Programme Accélérateur (prévu au paragraphe 1.3 de l'article 1 des Présentes Conditions Générales d'Utilisation) n'est accessible qu'aux membres d'un même Programme « Accélérateur ».
- Les Demandes effectuées par les UTILISATEURS ne sont traitées que par les salariés dûment habilités des sociétés du Groupe Bpifrance.
- Lorsque la Demande est accompagnée d'une demande d'adhésion à une Assurance groupe Emprunteur, le questionnaire de santé ainsi que la demande individuelle du Candidat à l'assurance ne sont pas gérés dans l'Extranet BEL. Ces documents sont gérés uniquement par l'assureur CNP Assurance dans sa propre plateforme sécurisée.  
Seul le « Bulletin d'adhésion entreprise » à une Assurance groupe Emprunteur de l'entreprise effectuant une Demande peut être géré dans l'Extranet. Une fois ce bulletin signé par le représentant légal de l'entreprise, le Candidat à l'assurance recevra dans un courriel un lien hypertexte qui lui permettra de se connecter directement à la plateforme sécurisée de CNP Assurance dénommée « iQs » pour faire une Demande d'assurance individuelle et remplir le questionnaire de santé.  
Les salariés des sociétés du groupe Bpifrance n'ont, en aucun cas, accès au questionnaire de santé et à la Demande d'assurance individuelle du Candidat à l'assurance.
- Les profils type génériques obtenus à partir des Outils de test ne sont accessibles qu'aux UTILISATEURS ayant utilisé l'Outil de test qui peuvent choisir, en cliquant sur la case prévue à cet effet, de les communiquer à leurs contacts attitrés de Bpifrance, conformément au paragraphe 1.4 de l'article 1 des Présentes Conditions Générales d'Utilisation.
- Bpifrance met en place les moyens nécessaires en fonction des technologies existantes, pour sécuriser l'Extranet et garantir au mieux la confidentialité des Informations.
- L'Extranet dispose d'une communication sécurisée par le protocole SSL (Secure Socket Layer), qui contrôle automatiquement la validité des droits d'accès aux différentes pages du serveur et garantit l'UTILISATEUR que le serveur auquel il est connecté est bien celui de Bpifrance.
- De plus, afin de garantir la confidentialité des échanges entre l'ordinateur de l'UTILISATEUR et les serveurs Bpifrance, les données transportées sur Internet sont systématiquement cryptées avec le protocole SSL dès l'identification d'un UTILISATEUR. Un certificat d'authentification est fourni sur chaque page dite "sécurisée". L'UTILISATEUR peut s'assurer qu'une page est cryptée grâce à l'apparition de l'icône "cadenas" sur son navigateur. Il est possible de consulter le certificat par un simple clic sur cette icône.

## 7.2 Mise en garde

**L'UTILISATEUR est informé que l'Extranet utilise les techniques de l'Internet et, que, nonobstant les mesures de sécurité prises par Bpifrance, il doit prendre, lui-même, toutes précautions et mesures de sécurité pour préserver la confidentialité de ses Informations et de celles de l'Organisme qu'il représente. S'il l'estime nécessaire, il peut contacter directement, selon la Demande, un chargé d'affaires de Bpifrance, un chargé d'affaires de Bpifrance Investissement ou son correspondant du Programme « Accélérateur » ou tout contact attribué pour lui remettre en mains propres des documents qu'il estimerait ne pas devoir être communiqués par l'intermédiaire de l'Extranet pour des raisons de sécurité et de confidentialité.**

**7.3** Les Sociétés du Groupe Bpifrance s'engagent à respecter la plus stricte confidentialité des Informations relatives aux UTILISATEURS et à leurs Organismes que ce soit au titre du secret des affaires qu'au titre du secret professionnel tels que définis notamment aux articles L.511-33 et L.531-12 du Code Monétaire et Financier.

L'UTILISATEUR, en son nom et au nom de l'Organisme qu'il représente, accepte expressément que chaque Société du Groupe Bpifrance puisse, dès « la mise en relation » et pendant toute la durée de la relation contractuelle jusqu'à la fin de la période de prescription, communiquer les Informations, y compris les données à caractère personnel, (i) à tous bailleurs de fonds intervenant directement ou indirectement dans un financement ou une aide, (ii) aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance pour l'étude et l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations lorsque cette communication est nécessaire aux opérations en cause, (iii) le cas échéant, à tous prestataires chargés de fonctions opérationnelles importantes, (iv) le cas échéant, aux assureurs couvrant les risques liés aux opérations ou (v) lorsque la communication a été autorisée au préalable par la personne dont les informations pourraient être communiquées à un tiers.

Les Sociétés du Groupe Bpifrance ne sont pas tenues à l'obligation de confidentialité notamment lorsque :

- les Informations sont tombées dans le domaine public sans fait ou faute de leur part ;
- la communication des Informations est rendue obligatoire du fait d'une loi ou d'un règlement français ou européen.

L'UTILISATEUR et l'Organisme sont informés que les Sociétés du Groupe Bpifrance peuvent être amenées, conformément aux lois et règlements en vigueur, que ce soit dans le cadre d'une requête judiciaire émanant d'une autorité dûment habilitée ou dans celui de leurs obligations en matière de lutte contre la corruption et contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, à fournir à qui de droit toute(s) information(s) utile(s) à l'autorité judiciaire ou administrative concernée.

## **8. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

---

**8.1** L'UTILISATEUR et l'Organisme ne peuvent pas utiliser les dénominations Bpifrance, ou mentionnant la dénomination Bpifrance, telles que notamment Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Université, les marques, les logos et tous les signes distinctifs associés qui sont, selon le cas, la propriété de Bpifrance ou d'une autre Sociétés du Groupe Bpifrance.

**8.2** L'Extranet, sa structure générale, ainsi que les textes, images animées ou non, savoir-faire, dessins, graphismes et tous autres éléments le composant sont la propriété exclusive de Bpifrance.

**8.3** Les UTILISATEURS, en leurs noms et au nom des Organismes qu'ils représentent, s'engagent à respecter les règles de propriété intellectuelle françaises et internationales et s'engagent notamment à ne pas copier, reproduire, diffuser, modifier, altérer, communiquer ou transmettre, sans autorisation préalable de la personne titulaire des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, à titre privé ou professionnel, les marques, logos, l'application, les bases de données, brevets, licences, photos, vidéos, les savoirs faire et tous autres droits de propriété intellectuelle exposés dans l'Extranet.

Le non-respect des obligations visées au présent article constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

**8.4** Il est strictement interdit d'établir des liens hypertexte ou de mettre en ligne l'Extranet sous une autre URL.

## **9. RESPONSABILITE**

---

**9.1** L'UTILISATEUR, en son nom et en celui de l'Organisme qu'il représente, reconnaît expressément :

- qu'en cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation, la responsabilité de Bpifrance, de toute autre société du Groupe Bpifrance ou d'un autre UTILISATEUR aux présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait être engagée ;
- qu'en cas de dommages causés par l'utilisation des identifiants et mots de passe par une personne non autorisée, la responsabilité de Bpifrance ou de toute autre société du Groupe Bpifrance ne pourra être engagée ;
- qu'il est entièrement responsable des Informations qu'il dépose sur l'Extranet. Bpifrance ou une autre Société du Groupe Bpifrance ne saurait être tenu pour responsable des conséquences éventuelles d'un manquement ou d'un défaut de diligence de l'UTILISATEUR dans le dépôt des Informations saisies ;
- qu'il est entièrement responsable des contenus qu'il saisit dans l'Extranet, notamment des réponses faites aux questionnaires dans les Outils de test et de l'utilisation qu'il peut faire des résultats donnés dans les Outils de test.

**9.2** Chaque UTILISATEUR est, bien entendu, seul responsable de son matériel informatique, de ses données et logiciels ainsi que de la connexion au réseau lui permettant d'avoir accès à l'Extranet.

Par ailleurs, les UTILISATEURS doivent seuls s'assurer de la compatibilité de leurs matériels, logiciels et connexions au service offert.

Bpifrance ne garantit pas que ses services soient exempts de bugs ou autres malfaçons, une erreur de programmation ou un incident technique étant toujours possible. De même, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles dégradations de matériel, logiciel ou données (exemple : contamination virale) subies par l'UTILISATEUR du fait de son utilisation des services de l'Extranet.

L'UTILISATEUR reconnaît être parfaitement informé de la possibilité pour Bpifrance de suspendre et/ou de modifier temporairement ou définitivement ce service, à tout moment, en raison de contraintes techniques ou réglementaires ou encore dans tous les cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Compte tenu de cet état de fait reconnu et accepté par l'UTILISATEUR, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable de l'impossibilité temporaire ou définitive de l'UTILISATEUR d'accéder à tout ou partie du service de l'Extranet. L'obligation de fourniture de Bpifrance se limite à une obligation de moyen. Bpifrance ne garantit pas la pérennité ou les performances des services accessibles sur l'Extranet.

L'UTILISATEUR reconnaît utiliser ce service qui lui est offert gratuitement et «en l'état», à ses risques et périls et ce, en parfaite connaissance de cause.

**9.3** L'UTILISATEUR et l'Organisme qu'il représente s'engagent à tenir les Sociétés du Groupe Bpifrance exempts de toute contribution à tous dommages et intérêts, indemnités et frais de toute nature qui pourraient être prononcés à son encontre à la suite d'un préjudice résultant d'une Information saisie ou d'un manquement par un UTILISATEUR aux obligations prévues aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'UTILISATEUR et l'Organisme qu'il représente s'engagent à intervenir aux côtés des Sociétés du Groupe Bpifrance et à les tenir indemnes de tout frais, débours ou préjudice en cas de mise en cause de l'une d'entre elles par un autre UTILISATEUR et/ou par un tiers pour un fait imputable à un UTILISATEUR.

## **10. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

---

### **10.1 Données à caractère personnel**

Bpifrance, en tant que responsable de traitement, collecte via l'Extranet, de manière sécurisée notamment via des formulaires, les données à caractère personnel suivantes : noms, prénoms, données d'identification, adresses postales, téléphones et adresses électroniques,

les données de connexion, photos, documents d'identité, données relatives à la vie professionnelle, l'image, informations d'ordre patrimonial, économique et financier.

Les personnes dont les données à caractère personnel peuvent être collectées sont les suivantes :

- UTILISATEURS qui agissent soit en leur nom propre soit au nom des Organismes qui sollicitent et le cas échéant obtiennent un produit ou un service auprès des Sociétés du Groupe Bpifrance par l'intermédiaire de l'Extranet, que l'entrepreneur individuel ou leur Organisme dispose ou non déjà d'un produit Bpifrance.
- UTILISATEURS membres d'un Programme « Accélérateur » dont la finalité est de faciliter la mise en relation des membres d'un même programme ;
- Toute personne dont les coordonnées sont nécessaires à l'instruction, et la gestion des Demandes, à l'octroi des Produits et services, à la documentation de l'Extranet et de l'Espace Accélérateurs, tels qu'indiqués à l'article 1 des présentes Conditions Générales et, le cas échéant, à la Signature électronique.

Tout UTILISATEUR effectuant une (des) Demande(s) dans l'Extranet s'engage à informer les personnes dont il pourrait mentionner les données à caractère personnel au titre de la (des) Demande(s) des traitements de données à caractère personnel conformément au présent article.

## 10.2 Finalités

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par Bpifrance, responsable de traitement pour effectuer et gérer les opérations précisées à l'article 1 des présentes Conditions Générales d'Utilisation, à savoir :

- **(i)** sur la base de l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation aux fins suivantes : gestion des Demandes, étude des Demandes et le cas échéant de demandes d'adhésion à l'assurance, contrôle des critères d'éligibilité des Demandes, gestion et exécution des contrats, création, accès des UTILISATEURS à l'Extranet, recueil de l'accord et/ou du consentement des UTILISATEURS aux diligences devant être mises en œuvre sur l'Extranet, vérification de l'identité des UTILISATEURS, création, gestion, consultation de contenus, accès à l'espace dédié aux programmes « Accélérateur », utilisation d'outils de test, le cas échéant, traçabilité et preuve des opérations et diligences réalisées sur l'Extranet par les UTILISATEURS, hébergement de l'Extranet, maintenance, amélioration du service de souscription digitalisé du produit ou service proposé, gestion des réclamations et contentieux ;
- **(ii)** sur la base de la poursuite des intérêts légitimes de Bpifrance aux fins suivantes : gestion et développement de ses relations avec sa clientèle ou sa clientèle potentielle ; animation et prospection commerciale, connaissance et satisfaction clients, établissement de reportings et statistiques commerciales ;
- **(iii)** sur la base du respect des obligations légales auxquelles Bpifrance est soumis aux fins suivantes : connaissance client (KYC), évaluation et détection des risques, prévention de la fraude, lutte contre la corruption, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, gestion de la Signature électronique, connaissance du signataire du contrat, gestion globale de la

Signature électronique et établissement du faisceau de preuve contribuant à la fiabilité du processus de Signature électronique ;

Et ceci selon la configuration et les termes de ces présentes Conditions Générales d'Utilisation.

### **10.3 Communication des Données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel sont également communiquées aux mêmes fins aux :

- i) autres Sociétés du Groupe Bpifrance,
- ii) aux bailleurs de fonds directs ou indirects,
- iii) aux partenaires des Sociétés du groupe Bpifrance (notamment au partenaire assureur) pour l'exécution des finalités indiquées ci-dessus,
- iv) à ses prestataires intervenants pour l'exécution des prestations concernées nécessaires à la mise en œuvre des finalités visées ci-dessus, à savoir notamment les prestataires en charge de la maintenance de l'Extranet,
- v) s'agissant de la Signature Electronique, au Prestataire qualifié et le cas échéant au tiers archiveur.

### **10.4 Conservation des données à caractère personnel**

Ces données, et de façon plus générale, les Informations relatives aux Demandes, à la relation clients, à la signature électronique et à la gestion des contenus, sont conservées pour une durée correspondant aux règles de prescription légales et réglementaires françaises et européennes.

Les données à caractère personnel de l'espace dédié aux Programmes « Accélérateur » ne sont conservées que pour une durée de (1) un an à compter de la demande de désinscription à l'Espace dédié aux Programmes « Accélérateur » par l'UTILISATEUR de ce Programme et de l'Espace.

Les données à caractère personnel qui pourraient être collectées dans les Outils de test ne pourraient être conservées que pour une durée de (1) un an à compter de l'utilisation de cet Outil par l'UTILISATEUR, sauf en cas de Conditions Générales d'Utilisation spécifiques de l'Outil de test mentionnant une durée différente.

### **10.5 Exercice des droits**

Conformément à la réglementation applicable relative à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés et sous réserve des conditions prévues par cette réglementation pour l'exercice de ces droits, toute personne dont les données à caractère personnel sont collectées et traitées dans le cadre de l'Extranet pour les produits et services décrits à l'article 1 des présentes Conditions Générales d'Utilisation, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, ainsi que du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel.

Toute personne dont les données à caractère personnel sont collectées et traitées dispose également du droit de demander la limitation des traitements qui la concerne et de s'opposer à recevoir de la prospection commerciale ou à faire l'objet de profilage lié à la prospection

commerciale. Dans certains cas, elle peut pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement de ses données, y compris au profilage. Toute personne dispose également, conformément à la loi Informatique et Libertés, du droit d'organiser le sort de ses données à caractère personnel post-mortem.

**Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier, soit par la poste à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, soit par email, à [donneespersonnelles@bpifrance.fr](mailto:donneespersonnelles@bpifrance.fr).**

Enfin, toute personne dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elle estime qu'il existe une non-conformité à la réglementation relative à la protection des données personnelles.

## **11. COOKIES**

---

Lors de la consultation de l'Extranet, des informations relatives à la navigation de votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) sur notre site sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers texte appelés "Cookies", installés sur votre terminal, sous réserve de vos choix concernant les Cookies, que vous pouvez modifier à tout moment. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier des informations qui y sont contenues.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des cookies et comment utiliser les outils actuels afin de les paramétrer, veuillez cliquer [ici](#).

## **12. INDIVISIBILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION**

---

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation constituent un ensemble contractuel indissociable.

Les UTILISATEURS conviennent qu'en cas d'annulation d'une clause des Conditions Générales d'Utilisation, ils resteront soumis à l'application des autres stipulations.

## **13. NON RENONCIATION**

---

Le fait pour une Société du Groupe Bpifrance de ne pas se prévaloir d'un manquement d'un (ou plusieurs) UTILISATEUR(S) ou Organisme(s) qu'il représente à l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait s'interpréter comme une tolérance ou une renonciation de sa part à se prévaloir dans l'avenir d'un tel manquement.

## **14. MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION**

---

Bpifrance se réserve le droit de modifier et mettre à jour à tout moment l'accès à l'Extranet ainsi que les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Bpifrance s'efforcera d'en informer les UTILISATEURS.

Ces modifications et mises à jour s'imposent aux UTILISATEURS qui doivent en conséquence se référer régulièrement à cette rubrique pour vérifier les Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet « **Mon Bpifrance En Ligne** » en vigueur. Les UTILISATEURS s'engagent à prendre connaissance de l'intégralité de toute nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet et à les respecter conformément à l'article 3 « Acceptation des Conditions générales de l'Extranet » de ces présentes Conditions Générales.

## 15. LOI ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX

---

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi que l'Extranet sont régis et interprétés selon les dispositions de la loi française.

A défaut de trouver une solution amiable dans un délai raisonnable, les litiges relatifs aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et à l'utilisation de l'Extranet seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

A l'exception des cas où une convention y dérogerait expressément, les litiges entre personnes ayant la qualité de commerçant seront de la compétence du tribunal de Commerce de Paris et les litiges pour lesquels une ou plusieurs personnes n'ont pas la qualité de commerçants seront régis selon les règles de compétence du Code de procédure civile ou du Code de justice administrative.

## 16. LEXIQUE

---

Ce lexique fait partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

« *Assurance groupe Emprunteur* » : désigne le contrat souscrit par une des sociétés du groupe Bpifrance (le souscripteur) auprès de la Compagnie Nationale de Prévoyance (CNP) dont l'adhésion est proposée, en garantie d'un financement, à ses futurs clients ou clients pour la couverture de risque, dépendant de la durée de la vie humaine et des risques portant atteinte à l'intégralité physique d'une personne physique.

« *Bpifrance Excellence* » : désigne le réseau social développé par Bpifrance qui permet aux entreprises clientes de Bpifrance ainsi qu'à leurs collaborateurs de se rencontrer dans le but d'augmenter leur visibilité.

« *Bpifrance* » (anciennement dénommée Bpifrance Financement) : désigne la société anonyme holding du Groupe Bpifrance au service du financement et du développement des entreprises. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise notamment l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

« *Bpifrance Investissement* » : désigne la société par actions simplifiée du Groupe Bpifrance en charge des investissements en fonds propres en direct ou au travers de fonds d'investissement.

« *Bpifrance Participations* » : désigne la société anonyme du Groupe Bpifrance qui agit en faveur du financement en fonds propres des PME et ETI de croissance, technologiques ou industrielles ainsi que des grandes entreprises et de la promotion des investissements en capital-investissement dans les PME.

« *Bpifrance Université* » : désigne le site géré par Bpifrance qui propose à ses *Utilisateurs* des modules de e-learning qui comportent des séquences vidéo portant sur des thématiques variées.

« *Bulletin d'adhésion entreprise* » : bulletin d'adhésion de l'entreprise à l'Assurance groupe Emprunteur qui doit être signé par le représentant légal de l'entreprise.

« *Candidat à l'assurance* » : toute personne physique ayant rempli et signé les formalités de demande d'assurance individuelle la concernant dans le cadre de l'Assurance groupe Emprunteur mais pour laquelle les garanties n'ont pas encore pris effet. Lorsqu'une des garanties au contrat d'assurance a pris effet, le Candidat à l'assurance devient alors un « *Assuré* ».

« *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)* » : désigne le régulateur des données personnelles en France. La CNIL accompagne les professionnels dans leur mise en conformité et aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et à exercer leurs droits.

« *Demande d'assurance individuelle* » : désigne la demande faite par le Candidat à l'assurance. Cette demande ne peut intervenir qu'après la signature du Bulletin d'adhésion entreprise par le représentant légal de l'entreprise.

« *Demandes de financement* » : désigne les demandes gérées par la société anonyme Bpifrance, qui regroupent les financements (prêts à long terme, moyen terme et court terme, crédit-bail mobilier ou immobilier), les garanties et les aides à l'innovation.

« *Demandes d'investissement* » : désigne les demandes en fonds propres gérées par la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement.

« *Données à caractère personnel* » : « désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ».

« *E-treso* » : désigne le service en ligne spécifique au financement court terme.

« *Euroquity* » : désigne le service en ligne gratuit pour faciliter les rencontres entre entreprises et investisseurs.

« *Informations* » : ce terme regroupe toutes les *Demandes*, informations, documents photos, vidéos, messages et tout autre contenu que l'*Utilisateur* dépose ou télécharge, en son nom ou au nom de l'*Organisme* sur l'Extranet ainsi que tous documents signés électroniquement.

« *La Demande* » ou « *Les Demandes* » : les demandes de produits et services effectuées par une personne soit en son nom soit au nom d'une société ou de toute autre personne morale privée ou publique (cf définition des *Organismes*) auprès des *sociétés du groupe Bpifrance* à partir de l'Extranet.

« *L'Extranet* » : désigne l'Extranet « Mon Bpifrance En Ligne ».

« *Offre d'accompagnement* » est un service des *sociétés du groupe Bpifrance* pour accompagner les entreprises dans leur développement, prévoyant notamment des mises en relation avec des experts indépendants sur des thématiques spécifiques.

« *Organisme* » : un organisme public ou privé pouvant effectuer une *Demande* ou utiliser un *Outil de test* dans l'Extranet. L'*Organisme* doit habilitier un *Utilisateur* à agir en son nom sur l'Extranet.

« *Outils de test* » : désigne les Outils d'autodiagnostic sous forme de moteurs de recherche permettant à un *Utilisateur* de faire, sous propre responsabilité, son auto évaluation dans un domaine particulier.

« *Programme(s) Accélérateur* » : Offre d'accompagnement effectuée sur mesure. Un espace est dédié aux membres des Programmes Accélérateur sur l'Extranet.

« *Règles de prescription* » : désigne un mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps en vertu de l'article 2219 du Code civil français.

« *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* » : désigne les règles européennes relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation des données. Elles protègent les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

« *Réglementations Anti-Corruption* » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (UK Bribery Act) dans la mesure où celles-ci sont applicables.

« *Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes* » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément aux articles L.561-1 à L.561-45 du Code Monétaire et Financier, et (ii) les

réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

« *Réglementation Sanctions* » : désigne les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou le Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de Her Majesty's Treasury du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables. »

« *Réseau social* » : désigne un espace de partage digital à des fins strictement professionnelles destinés aux entrepreneurs, déjà membres de services proposés par les sociétés du groupe Bpifrance.

« *Société du Groupe Bpifrance* » ou « *Sociétés du Groupe Bpifrance* » : toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société anonyme Bpifrance au capital de de 5 440 000 000 euros, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 48. Toutes ces sociétés sont supervisées soit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de de Résolution soit par l'Autorité des Marchés Financiers.

« *Utilisateur* » ou « *Utilisateurs* » : les personnes ayant accès à l'Extranet en leur nom ou au nom d'un *Organisme* qui les a dûment habilitées pour déposer une *Demande*, accéder au *Programme Accélérateur* et aux différents services proposés par les *sociétés du groupe Bpifrance*.

### **Définitions spécifiques à la Signature électronique :**

« *Certificat à usage unique* » : certificat mis à la disposition du Signataire pour la signature électronique des documents éligibles à une telle signature. Il s'agit précisément d'un fichier électronique attestant qu'une bi-clé appartient à la personne physique ou morale ou à l'élément matériel ou logiciel identifié, directement ou indirectement (pseudonyme), dans le certificat. Il est délivré par une Autorité de Certification (AC). En signant le certificat, l'AC valide le lien entre l'identité de la personne physique ou morale ou l'élément matériel ou logiciel et la bi-clé. Le certificat est valide pendant une durée donnée précisée dans celui-ci.

« *Coccontractant* » : entreprise à qui une Société du Groupe Bpifrance propose de signer électroniquement un ou des documents ou contrats.

« *Documents* » : tout document mis à disposition par une Société du Groupe Bpifrance en vue d'une signature électronique. Il s'agit notamment, sans que cette liste soit limitative, des conditions contractuelles d'utilisation de la Signature électronique, d'un ou de contrats et des documents subséquents.

« *Dossier de preuve* » : désigne l'ensemble des éléments associés à la Signature électronique d'un Document, conservés par le prestataire qualifié et produits en cas de conflit de preuve. Ces éléments sont archivés dans un coffre-fort électronique.

« *Éléments d'identification* » : données personnelles nécessaires à la mise en place de la Signature électronique (Numéro de téléphone mobile propre au Signataire, adresse mail non partagée, pièce d'identité à jour du Signataire), transmises par le Signataire et/ou le Cocontractant.

« *OTP One Time Password* » : code à usage unique envoyé au Signataire et dont la validité est de courte durée (quelques minutes).

« *Signataire* » : toute personne physique agissant pour son compte ou habilitée agissant pour le compte de la personne morale qu'elle représente, en vertu de sa qualité de représentant légal ou en vertu de pouvoirs reçus du représentant légal, et à qui une Société du Groupe Bpifrance propose la Signature électronique de documents.

« *Signature électronique* » : la signature manifeste le consentement des Parties à un acte. La signature électronique consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. Elle permet de garantir l'intégrité des messages transmis ainsi que l'authentification personnelle de l'émetteur.

-----